



LE LUNDI 30 OCTOBRE 2006

PROVINCE DE QUÉBEC

COMMISSION SCOLAIRE AU CŒUR-DES-VALLÉES

COMTÉ DE PAPINEAU

À une séance ajournée du conseil des commissaires de la susdite commission scolaire tenue à la salle des commissaires située au 582, rue Maclaren Est, à Gatineau, le lundi 30 octobre 2006, à 20 h 00, à laquelle sont présents :

Claude Auger
Gilles Gignac
Raymond Ménard
Jacques D'Août
Luc Maurice
Cécile Gauthier
Lucie A. Périard
Louis-Georges Désaulniers

Joanne Mayer
Claude Benoît
Louise Vallières
Jean-Marc Lavoie
Michel Dambremont
Alexandre Iracà
Sylvain Léger

Les commissaires suivants ont motivé leur absence :

Gilles A. Legault
Dominique Brière

Michel Tardif

Madame la commissaire Sylvie Hébert est absente.

Le représentant du comité de parents :

Sylvain Charron

Monsieur Marc Beaulieu, représentant du comité de parents est absent.

sous la présidence de monsieur le commissaire Luc Maurice.

Assistent également à la séance :

Pierre Daoust, directeur général
Line Allaire, secrétaire générale
Lucie Blais, adjointe administrative
Marc Lortie, directeur général de la firme Innovision +

VOTE DE RECONSIDÉRATION À L'ÉGARD DE LA RÉOLUTION 28 (2006-2007) AYANT POUR TITRE : «RESCISION DE LA RÉOLUTION 19 (2006-2007) AYANT POUR TITRE : «PROJET DE DIVISION DU TERRITOIRE EN CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES»

RÉSOLUTION 30 (2006-2007)

Attendu les termes de la résolution 28 (2006-2007) ayant pour titre : «Rescision de la résolution 19 (2006-2007) ayant pour titre : «Projet de division du territoire en circonscriptions électorales» ;

Attendu les termes de l'article 22 des Règles de procédure relatives aux séances du conseil des commissaires ;

Attendu la demande de madame la commissaire Lucie A. Périard ;

Il est proposé par madame la commissaire Lucie A. Périard ;



Secrétariat général

QUE la résolution 28 (2006-2007) ayant pour titre : «: «Rescision de la résolution 19 (2006-2007) ayant pour titre : «Projet de division du territoire en circonscriptions électorales» soit reconsidérée.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ :

POUR : Lucie A. Périard, Jacques D'Août, Cécile Gauthier, Louis-Georges Désaulniers, Sylvain Léger, Jean-Marc Lavoie, Michel Dambremont, Alexandre Iracà, Louise Vallières, Joanne Mayer

CONTRE : Luc Maurice, Claude Auger, Gilles Gignac, Raymond Ménard, Claude Benoît

MAINTIEN DE LA RÉOLUTION 19 (2006-2007) AYANT POUR TITRE : «PROJET DE DIVISION DU TERRITOIRE EN CIRCONSCRPTIONS ÉLECTORALES»

RÉSOLUTION 31 (2006-2007)

Attendu la résolution 30 (2006-2007) ayant pour titre : «Vote de reconsidération à l'égard de la résolution 28 (2006-2007) ayant pour titre : «Rescision de la résolution 19 (2006-2007) ayant pour titre : «Projet de division du territoire en circonscriptions électorales» ;

Il est proposé par monsieur le commissaire Sylvain Léger ;

QUE la résolution 19 (2006-2007) ayant pour titre : «Projet de division du territoire en circonscriptions électorales» soit maintenue telle qu'adoptée le 4 octobre 2006.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ :

POUR : Lucie A. Périard, Jacques D'Août, Cécile Gauthier, Louis-Georges Désaulniers, Sylvain Léger, Jean-Marc Lavoie, Michel Dambremont, Alexandre Iracà, Louise Vallières, Joanne Mayer

CONTRE : Luc Maurice, Claude Auger, Gilles Gignac, Raymond Ménard, Claude Benoît

LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION 32 (2006-2007)

Il est proposé par monsieur le commissaire Michel Dambremont ;

QUE la séance soit levée sine die.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Il est 20 h 25.

Luc Maurice,
Président du conseil des commissaires

Line Allaire
Secrétaire générale